

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission

2011/2130(BUD) - 14/09/2011 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 76 voix contre et 23 abstentions, une résolution sur la proposition de décision portant sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à hauteur de **610.000 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre d'une demande d'assistance technique présentée à l'initiative de la Commission (EGF/2011/000 TA 2011).

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a mis en place les instruments législatifs et budgétaires appropriés pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs qui pâtissent des conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial et les aider à réintégrer le marché du travail. Il souligne que l'aide financière de l'Union européenne aux travailleurs licenciés devrait être dynamique et fournie avec toute la rapidité et l'efficacité possibles.

Parallèlement, le Parlement rappelle que jusqu'à 0,35% du montant annuel du Fonds peut être consacré, chaque année, à l'assistance technique sur initiative de la Commission, afin de financer les activités de surveillance, d'information, de soutien administratif et technique, d'audit, de contrôle et d'évaluation nécessaires à la mise en œuvre du Fonds, y compris pour fournir des informations et des conseils aux États membres pour l'utilisation, le suivi et l'évaluation du Fonds. C'est dans ce contexte que la Commission a demandé la mobilisation du Fonds pour couvrir des besoins administratifs en matière de contrôle et d'information relatifs à la mise en œuvre du Fonds, à la création d'une base de connaissances permettant l'introduction et le traitement plus rapide des demandes, l'assistance administrative et technique, l'échange des pratiques les plus efficaces dans les différents États membres et l'évaluation du Fonds à mi-parcours.

Sachant que la demande remplit les critères d'éligibilité fixés par le règlement du Fonds, **le Parlement approuve la proposition la décision annexée au projet de résolution.** Il demande aux institutions concernées d'améliorer encore les dispositions pratiques en matière de procédure et de budget, de façon à accélérer la mobilisation du Fonds. Il se félicite également de ce que, à la suite de ses demandes répétées, un montant de 47.608.950 EUR en crédits de paiement soit, pour la première fois, inscrit dans le budget 2011 sur la ligne budgétaire 04 05 01 consacrée au Fonds.